



FIQ - Syndicat des professionnelles  
en soins des Laurentides

**FIQ-SPSL**

St-Jérôme | Siège Social

35, Rue de la Gare, Suite 101, St-Jérôme, QC J7Z 2B7 |

1-579-634-7775 | Téléc : 1-514-666-1760 |

[syndicat.spsl@gmail.com](mailto:syndicat.spsl@gmail.com)

[www.fiqsante.qc.ca/laurentides](http://www.fiqsante.qc.ca/laurentides)

**St-Jérôme, le 15 juin 2018**

**GAIN MAJEUR POUR LES MEMBRES DU FIQ-SPSL**  
**RÉMUNÉRATION EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE LORS DE LA PÉRIODE DE REPAS**

Depuis le 12 juin 2018, l'Employeur verse, pour l'ensemble des professionnelles en soins qui sont tenues de demeurer à l'établissement durant leur période de repas, une rémunération équivalente à cette période de repas au taux de temps supplémentaire. La professionnelle qui demeure à l'établissement sur son temps de repas doit le faire à la connaissance du supérieur immédiat et sans objection de sa part, conformément aux dispositions de la convention collective.

Par période de repas, la présente entente réfère à celle agréée et négociée, dans le cadre des dispositions locales de la convention collective.

Denis Provencher

Vice-Président Relation de Travail